

## "Le Plan Werner - (3) Des transferts indispensables et ayant un but précis" dans Europe (21 octobre 1970)

**Légende:** Dans son éditorial du 21 octobre 1970, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'agence Europe, examine la portée des réformes du cadre institutionnel communautaire préconisées par le rapport Werner sur l'union économique et monétaire.

**Source:** Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 21.10.1970, n° 670. Bruxelles.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"le\\_plan\\_werner\\_3\\_des\\_transferts\\_indispensables\\_et\\_ayant\\_un\\_but\\_precis"\\_dans\\_europe\\_21\\_octobre\\_1970-fr-72e6edcd-f9a4-468a-9b65-0f577bc95a4b.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2012

## Le Plan Werner - (3) Des transferts indispensables et ayant un but précis

Nous nous sommes employés hier à mettre au clair que faire l'union économique et monétaire est une chose, et faire l'union politique en est une autre. Mais nous avons également souligné l'importance des liens qui existent entre tous les progrès que l'on peut faire dans le domaine de l'intégration économique et ceux que l'on souhaite dans le domaine de l'unification politique. Ces liens deviennent particulièrement évidents lorsqu'on agit directement sur l'économie, sur le budget et sur la monnaie, et le Rapport Werner exprime d'une manière correcte ce concept: "L'union économique et monétaire apparaît ainsi comme un ferment pour le développement de l'union politique dont elle ne pourra à la longue se passer".

Comme on le sait, dès que l'on fait allusion à des problèmes institutionnels, des soucis et des soupçons s'éveillent. C'est ainsi que certains s'interrogent sur la portée et sur le but des réformes institutionnelles dont les auteurs du Rapport préconisent la réalisation. Il faut par conséquent examiner en quoi consistent les réformes envisagées et si elles ne constituent pas un "piège" visant à modifier l'équilibre institutionnel. Comme le Rapport le précise, le but des réformes est la création d'organes qui devraient exercer certaines attributions jusque là exercées par les autorités nationales. Ces transferts sont indispensables - précise le Rapport - pour "assurer la cohésion de l'union économique et monétaire" et il ajoute qu'ils seront "maintenus dans les limites nécessaires à l'efficacité de l'action communautaire". Il n'y a donc pas d'innovation véritable ou de mutation des caractéristiques institutionnelles de la Communauté. Dans plusieurs domaines de l'activité communautaire ces transferts ont eu lieu, et cela avec des résultats tout à fait positifs. Le transfert le plus frappant est évidemment celui des ressources provenant des prélèvements, des droits de douane et même d'une partie de l'imposition fiscale (TVA). Ces transferts n'ont pas altéré d'une manière substantielle l'équilibre institutionnel et ils ont été toujours dictés par des soucis d'efficacité, c'est-à-dire pour rendre possible l'application des politiques communes. L'innovation consiste précisément dans le fait que l'on considère la politique économique et monétaire comme une véritable politique commune. Dès que cette décision a été prise (et le Sommet de La Haye en a été la consécration), il était normal que des règles relevant des politiques communes deviennent applicables.

Mais en quoi consistent, finalement, ces "institutions nouvelles" dont on parle? Il s'agit, en premier lieu, de la création d'un centre de décision pour la politique économique qui devra influencer la formation des budgets nationaux, procéder aux modifications de parité de la monnaie unique ou de l'ensemble des monnaies nationales (conséquence logique de la fixité des parités). Et, en deuxième lieu, dans la constitution d'un système communautaire des Banques Centrales qui prendrait des décisions de politique monétaire interne (liquidité, taux d'intérêt, crédit) et externe (intervention sur les Marchés des changes et gestion des réserves). Tout cela est, évidemment, très important, mais tous ceux qui sont au courant du fonctionnement des mécanismes économiques, budgétaires et monétaires se rendent parfaitement compte que, comme l'a précisé le Rapport, il ne s'agit que d'un minimum indispensable. La question est de savoir si l'on veut réaliser l'union économique et monétaire. Si la réponse est affirmative, la création de ces organes ou centres de décision s'impose. Et il s'agit d'organes dont le caractère est sans doute politique, mais qui agissent strictement dans le cadre institutionnel communautaire, c'est-à-dire qui n'ont d'autre but que celui qui leur est assigné.

Dans ces conditions, on peut regretter que M. Vendroux, député du Pas-de-Calais (et beau-frère du général de Gaulle) lance aujourd'hui contre le Plan Werner une torpille (cfr. notre "Journée Politique") qui vise à le faire échouer encore avant son départ.

(à suivre)